

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 30 avril 2019

CP2019_04_34
id. 4497

Le 30 avril 2019, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombres de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 10*

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BESIERS, Mme DEBIAIS, Mme FERRERO, M. HEBRARD, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. BEQ (pouvoir à Mme MAURIEGE), Mme CABOS (pouvoir à M. MARDEGAN), M. DESCAZEAUX (pouvoir à Mme SARDEING-RODRIGUEZ), M. HENRYOT (pouvoir à M. ASTRUC), Mme RIOLS (pouvoir à M. HEBRARD)

Absent(s) :

M. DEPRINCE

Le quorum légal est atteint, la commission permanente a délibéré.

DÉLIBÉRATION

**PROJET DE CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL :
SUBVENTION À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRES
DES CONFLUENCES**

MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF PERMETTANT LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DES COMMUNES MEMBRES SUR LEUR DOTATION COMMUNALE AU BÉNÉFICE DE L'EPCI MAÎTRE D'OUVRAGE

I – Financement du centre aquatique intercommunal porté par la communauté de communes Terres des Confluences :

La communauté de communes Terres des Confluences souhaite réaliser un centre aquatique intercommunal dont les travaux devraient débuter fin 2019. Il s'agit d'un équipement structurant pour le territoire qui sera édifié sur la commune de Castelsarrasin. Le projet de centre aquatique est adossé au principe de développement du sport pour tous et intègre en particulier l'apprentissage de la natation pour les scolaires et les enfants du territoire.

Cet équipement présente un coût prévisionnel de 10 910 868 € HT selon les valeurs actualisées en janvier 2018.

Au vu des modalités d'attribution des aides départementales et au regard des dispositifs financiers dans lesquels ce dossier s'inscrit, il est proposé d'accorder une aide de 985 392 € à la communauté de communes Terres des confluences pour cet équipement de centre aquatique intercommunal. Cette aide est calculée sur l'assiette de dépenses éligibles arrêtée à 7 632 784 € HT, soit un taux moyen de 12,91%. Cette subvention, supérieure à 150 000 euros, sera versée en annuités.

Or, l'enveloppe d'aide départementale de la communauté de communes des Terres des Confluences fait état d'un montant disponible de 110 041 € à l'issue de la commission permanente du 19 février 2019, lequel s'avère insuffisant pour attribuer la subvention départementale proposée. Dans ce contexte, il est proposé de mettre en œuvre, sur ce dossier, le dispositif de soutien à l'investissement intercommunal.

II - Mise en œuvre du dispositif départemental de soutien à l'investissement intercommunal avec participation financière des communes membres sur leur dotation communale:

Il est rappelé que lors de sa session du 16 mars 2016, l'Assemblée a voté, dans le cadre des interventions financières du conseil départemental en direction des collectivités territoriales, le dispositif départemental de soutien à l'investissement intercommunal.

A ce titre, le chapitre des dispositions diverses intègre la notion de solidarité communale par la mention suivante: "lorsque l'intercommunalité est maître d'ouvrage d'un projet structurant pour le territoire, les communes membres pourront décider à l'unanimité de participer au financement de l'opération par attribution d'une part de la dotation communale affectée par le conseil départemental".

La communauté de communes Terres des Confluences, qui valide l'ensemble des critères évoqués ci-avant, sollicite auprès du conseil départemental de pouvoir mobiliser une partie des enveloppes de ses 22 communes membres pour financer le centre aquatique intercommunal et ce dans la limite des montants votés par chacune d'elles.

Dans cette perspective, les 22 communes ont délibéré pour autoriser le transfert d'un montant cumulé d'aide de 970 000 € à l'intercommunalité Terres des Confluences au titre du financement du centre aquatique intercommunal, tel que détaillé dans le tableau suivant :

COMMUNE MEMBRE	DOTATION VOTÉE PAR COMMUNE
ANGEVILLE	2 000 €
BOUDOU	50 000 €
CASTELFERRUS	120 000 €
CASTELMAYRAN	35 000 €
CASTELSARRASIN	193 000 €
CAUMONT	10 000 €
CORDES TOLOSANNES	20 000 €
COUTURES	500 €
DURFORT LACAPELETTE	19 000 €
FAJOLLES	500 €
GARGANVILLAR	1 000 €
LA VILLE DIEU DU TEMPLE	100 000 €
LABOURGADE	20 000 €
LAFITTE	3 000 €
LIZAC	50 000 €
MOISSAC	180 000 €
MONTAIN	10 000 €

COMMUNE MEMBRE	DOTATION VOTÉE PAR COMMUNE
MONTESQUIEU	50 000 €
SAINT AIGNAN	50 000 €
SAINT ARROUMEX	40 000 €
SAINT NICOLAS DE LA GRAVE	1 000 €
SAINT PORQUIER	15 000 €
TOTAL	970 000 €

Par conséquent, la subvention départementale de 985 392 € pour le projet de centre aquatique intercommunal pourrait être accordée grâce aux 970 000 € prélevés sur les dotations des 22 communes membres en faveur de la communauté de communes Terres des Confluences, complétée par 15 392 € issus de la dotation de la communauté de commune Terres des Confluences.

Afin d'abonder la dotation départementale intercommunale de la somme de 970 000 €, les dotations des communes doivent, de manière concomitante, être diminuées des montants accordés à l'intercommunalité selon la ventilation suivante :

Communes membres de l'EPCI	Reliquat enveloppe communale post CP du 19/02/2019	Dotations reversées à l'intercommunalité	Nouvelle Enveloppe communale disponible (hors CP d'avril 2019)
ANGEVILLE	2000 €	2 000 €	0 €
BOUDOU	125 706 €	50 000 €	75 706 €
CASTELFERRUS	185 460 €	120 000 €	65 460 €
CASTELMAYRAN	158 867 €	35 000 €	123 867 €
CASTELSARRASIN	1 014 263 €	193 000 €	821 263 €
CAUMONT	24 506 €	10 000 €	14 506 €
CORDES TOLOSANNES	83 309 €	20 000 €	63 309 €
COUTURES	31 952 €	500 €	31 452 €
DURFORT LACAPELETTE	141 210 €	19 000 €	122 210 €
FAJOLLES	3 215 €	500 €	2715 €

Communes membres de l'EPCI	Reliquat enveloppe communale post CP du 19/02/2019	Dotation reversée a l'intercommunalité	Nouvelle Enveloppe communale disponible (hors CP d'avril 2019)
GARGANVILLAR	151 760 €	1 000 €	150 760 €
LA VILLE-DIEU-DU TEMPLE	259 156 €	100 000 €	159 156 €
LABOURGADE	117 000 €	20 000 €	97 000 €
LAFITTE	71 134 €	3 000 €	68 134 €
LIZAC	97 299 €	50 000 €	47 299 €
MOISSAC	562 691 €	180 000 €	382 691 €
MONTAIN	79 846 €	10 000 €	69 846 €
MONTESQUIEU	179 813 €	50 000 €	129 813 €
SAINT-AIGNAN	162 631 €	50 000 €	112 631 €
SAINT-ARROUMEX	68 690 €	40 000 €	28 690 €
SAINT-NICOLAS DE LA GRAVE	5 563 €	1 000 €	4 563 €
SAINT PORQUIER	192 493 €	15 000 €	177 493€
TOTAL		970 000 €	

Il est précisé que chaque reliquat disponible pour les enveloppes communales tient compte des sommes réinjectées suite aux annulations de dossiers ou aux opérations soldées à un montant inférieur sur les exercices antérieurs depuis 2016.

EPCI	Reliquat enveloppe intercommunale post CP du 19/02/2019	Dotation reversée par les communes membres au profit de l'intercommunalité au titre du projet de centre aquatique	Nouvelle Enveloppe intercommunale disponible
Communauté de communes Terres des Confluences	110 041 €	970 000 €	1 080 041 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération du conseil départemental du 16 mars 2016, modifiée par délibération des 4 et 5 avril 2018 relative aux nouvelles politiques d'aides départementales en faveur des communes et EPCI,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve les nouvelles enveloppes des 22 communes membres de la communauté de communes Terres des Confluences suite à leur accord quant au transfert des dotations communales au bénéfice dudit EPCI maître d'ouvrage, conformément aux tableaux présentés ci-dessus dans le cadre du financement du projet structurant de centre aquatique intercommunal ;
- Approuve l'octroi d'une subvention de 985 392 € à verser en annuités, à la communauté de communes Terres des Confluences pour le projet de centre aquatique intercommunal.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC